

Image not found or type unknown



Refus de transcription d'acte de naissance étranger

Par **Pilate**, le **01/11/2021** à **08:32**

Bonjour,

Je suis né à l'étranger et, en 2004, j'ai été adopté par le mari de ma mère, lequel est français. Je n'arrive pas à obtenir un acte de naissance car le consulat français de mon pays d'origine fait valoir l'article 47. Pourtant j'ai une carte d'identité française et un certificat de nationalité délivré sur la base de cet acte de naissance. Que faire afin que cet acte soit transcrit ?

Merci.